Asile: accord étendant au Danemark les critères de détermination de l'État membre responsable d'une demande d'asile et la création du système Eurodac (règlements (CE) n° 343/2003 et (CE) n° 2725/2000)

2004/0205(CNS) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Martine **ROURE** (PSE, FR), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve l’accord étendant au Danemark les critères de détermination de l’ État responsable d’une demande d’asile et le système EURODAC.